

Sud

TRAVAIL

Section Auvergne Rhône Alpes

DDTEFP de l'Isère

1 avenue Marie Reynoard

38100 Grenoble

dd-38.sud-travail@dd-38.travail.gouv.fr

Union
syndicale
Solidaires

Grenoble, le 21 juin 2017

Monsieur le Directeur
DIRECCTE AUVERGNE RHONE-ALPES

Monsieur le DIRECCTE,

Notre syndicat, interpellé par plusieurs agents, vient de prendre connaissance ce jour de la note de service en pièce jointe, relative au « Cycle de mobilité infrarégionale ». Il y apparaît que les postes « d'agents de contrôle » ne sont pas ouverts à la vacance au corps des Contrôleurs du travail de catégorie B et que le poste « d'assistant de contrôle UC3 » à l'UD 63 n'est pas ouvert à la vacance aux agents de secrétariat de catégorie C.

Les contrôleurs du travail sont avant tout des agents de contrôle comme le prévoit l'article L.8112-1 du Code du Travail et les agents de catégorie C occupent la totalité des postes d'assistant de section de la région. Il n'est pas normal que ces agents ne puissent pas postuler sur les postes qu'ils occupent de façon ordinaire.

Ce traitement nous semble discriminatoire et nous vous demandons, afin d'éviter tout contentieux, de retirer et de rectifier cette note de service avant le vendredi 23 juin. En effet, compte tenu du délai extrêmement court pour candidater à ces postes, 6 jours, soit avant le mercredi 28 juin, il vous appartient de publier une nouvelle note prenant en considération ces éléments et en ouvrant aux C ce qui relève de leurs fonctions et aux Contrôleur du travail les postes qui relèvent là aussi de leur fonctions.

A défaut d'une réponse de votre part allant dans ce sens dès demain sur ce dossier que nous considérons comme urgent et prioritaire, nous prendrons alors acte de votre volonté de maintenir ce traitement inégalitaire et discriminatoire, de contribuer à ne pas respecter les statuts et les grilles de la fonction publique, pour enfin nier l'existence de métiers caractérisés par une compétence, des qualifications et un emploi spécifique à chaque grade. Une telle décision serait de nature à tendre un peu plus la situation dans nos services, tension qui a conduit à un mouvement de grève nationale ce 20 juin contre les suppressions d'effectifs annoncées dans le ministère, que vous êtes chargé de mettre en œuvre en AUVERGNE-RHONE-ALPES.

Nous sommes confiants : nous connaissons votre sens du service public et de l'égalité de traitement et n'osons ainsi croire qu'il s'agit ici d'autre chose que d'une erreur.

Recevez, Monsieur le DIRECCTE, nos salutations syndicales.

Pour le Syndicat SUP TAS
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Le secrétaire régional



Benoît VERRIER